

men la partie du projet que j'avais à l'esprit et que le Sénat n'a pas analysée au cours de la session précédente.

Permettez-moi de m'expliquer. En présentant mon projet de résolution lors de la dernière session, j'avais formulé divers avis portant sur les questions qui me semblaient susceptibles d'être examinées par le comité projeté, avec, bien entendu, l'approbation de mes collègues. Ces questions peuvent *grosso modo*, se répartir en deux catégories: la première comprend tous les problèmes auxquels nous pourrions nous attaquer nous-mêmes, au comité; l'autre, les problèmes que nous porterions à l'attention du Gouvernement. Je puis affirmer, je crois, que, règle générale, les sénateurs étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire de créer un comité spécial pour examiner la motion, et que tout débat sur ce point pouvait aisément être mené dans cette enceinte. Je puis affirmer également que les discussions du Sénat sur ces problèmes ont porté surtout sur deux ou trois aspects essentiels, qui, à mon avis, auraient pu être analysés au comité et qui se rapportaient à des questions relevant uniquement du Gouvernement et à l'égard desquelles nous ne pouvions intervenir. Ainsi, j'avais proposé, vous vous en souvenez sans doute, que le comité étudiait l'opportunité de recommander que tous les sénateurs nommés dorénavant fussent contraints de prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. J'avais aussi engagé le comité à examiner quelque méthode de nomination des sénateurs afin que cette Assemblée comprenne dans ses rangs une représentation minimum des partis politiques d'importance secondaire.

On a exprimé diverses opinions à l'égard de ces questions. Pour ma part, après y avoir réfléchi, j'estime que même si nous étions tombés d'accord, nous n'aurions pu que formuler des vœux au Gouvernement. Les avis qui ont été exprimés figurent au hansard, où pourront les consulter le Gouvernement actuel ou tout autre gouvernement qui jugera bon d'en tenir compte. Je ne vois donc pas d'avantage à discuter de nouveau la proposition que j'ai formulée au cours de la dernière session et qui visait à constituer un comité spécial pour étudier ces questions. Je m'en tiendrai donc pour l'instant à des propositions auxquelles nous sommes autorisés à donner suite en vue de perfectionner notre organisme et de permettre au Sénat de rendre de plus grands services à la population.

Depuis que j'ai pris place au Sénat et surtout depuis que j'y occupe le poste de leader du Gouvernement, il est un ou deux faits qui m'ont frappé. Tout d'abord, il me semble que nous sommes gravement désavantagés

du fait que des mesures importantes nous parviennent de l'autre endroit à une période trop tardive de la session. Afin de pallier à cet état de choses, j'ai essayé de voir à ce que le plus grand nombre de mesures possible soient d'abord présentées au Sénat. J'y ai réussi jusqu'à un certain point. Dans l'ensemble, cependant, outre les mesures d'ordre financier, c'est à la Chambre des communes que sont présentées au Parlement les lois importantes, qui ne nous parviennent qu'assez tard dans la session. Le bill qui nous est d'ordinaire transmis en tout dernier lieu à chaque session, soit la loi de finances, nous parvient parfois, mes collègues le savent, à peine une heure et parfois même une demi-heure avant l'heure fixée pour la prorogation du Parlement.

Depuis que j'occupe le poste de leader du Gouvernement, j'entends dire que le Sénat n'a pas le temps d'étudier comme il se doit les mesures importantes, notamment les projets de loi qu'on ne saurait classer parmi les mesures comportant la dépense de deniers publics. A un égard, nous avons surmonté la difficulté qui entravait autrefois la besogne du Sénat. Je songe au renvoi, au cours des quelques dernières sessions, du budget des dépenses à notre comité des Finances, avant que les projets de loi ayant trait au budget nous sont transmis. Ce comité a accompli de si bonne besogne, mes collègues le savent fort bien, que nous étions parfaitement au courant des modalités des lois de finances lorsqu'elles nous sont parvenues.

Honorables sénateurs, je désire maintenant proposer, comme l'indique la motion, que le principe d'après lequel on étudie par anticipation les mesures législatives,—principe que nous avons appliqué aux lois de finances,—s'étende à d'autres mesures législatives importantes que nous annonce le discours du trône. Trop souvent nous n'avons l'occasion d'étudier de telles mesures que lors de la dernière étape de la session. Afin de prévoir le rouage nécessaire, je propose de modifier la composition et la façon de procéder de six de nos comités. Les comités permanents dont je propose la modification sont les suivants: transports et communications, finances, relations extérieures, ressources naturelles, relations commerciales du Canada et celui de l'immigration et du travail. Je laisserais tels quels les comités de la bibliothèque, des impressions et du restaurant, des ordres permanents, de la banque et du commerce, des bills privés, de la régie interne et des dépenses imprévues, du tourisme, des débats et comptes rendus, des divorces, de la santé nationale